

Ça vaut le détour...



• L'église de Sainte-Beuve-en-Rivière est en pierre et silex. Elle date du XII<sup>ème</sup> siècle et a été remaniée au XVI<sup>ème</sup>. Elle est dédiée à Sainte-Beuve, abesse au VII<sup>ème</sup> siècle. L'église de Saint-Germain-sur-Eaulne date du XVII<sup>ème</sup> siècle et est dédiée à Saint-Germain. Les deux édifices ont fait l'objet d'une récente restauration. Visite extérieure.

• L'Eaulne prend sa source dans le village de Mortemer. Longue de 45,5 km, elle rejoint la Béthune et la Varenne à Arques la Bataille pour former le fleuve l'Arques.

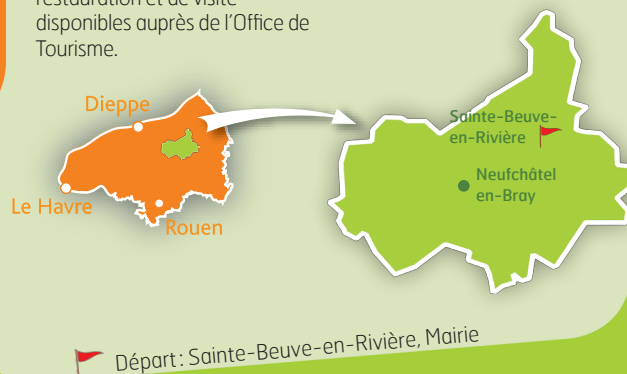
Infos conseils

### Le Pays Neufchâtelois

Randonner en Pays Neufchâtelois, c'est mieux comprendre nos paysages préservés, riches d'une flore et d'une faune exceptionnelles, notre bâti traditionnel composé de brique, torchis, colombage, ... Tout en vous promenant, vous apprécierez nos spécialités gourmandes (fromage neufchâtel, cidre, pommeau, calvados) directement chez le producteur, dans nos commerces ou sur le traditionnel marché du samedi matin à Neufchâtel-en-Bray.

### Références cartes et guides

Carte IGN 1/25 000 n°21090. Autres circuits de randonnée et informations pratiques relatives aux lieux d'hébergement, de restauration et de visite disponibles auprès de l'Office de Tourisme.



### Renseignements

Office de Tourisme  
du Pays Neufchâtelois  
Tél. : 02.35.93.22.96  
www.ot-pays-neufchateois.fr

Seine-Maritime Tourisme  
Tél. : 02.35.12.10.10  
www.seine-maritime-tourisme.com

Randonnée en Seine-Maritime

Pays de Bray

Le Pays Neufchâtelois



RANDONNÉE À PIED

Départ : Sainte-Beuve-en-Rivière

Circuit 5 Au fil de l'Eaulne \*\*

12 Km - 3h

Difficulté

Toutes les couleurs  
de la Normandie

\*\* Ce parcours reconnu d'intérêt sportif, environnemental et touristique est inscrit en niveau 2, au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (P.D.E.S.I.).



Document réalisé par le Pays Neufchâtelois avec le concours financier du Département de Seine-Maritime.

Crédit Photo : Pays Neufchâtelois



# Circuit 5

## Au fil de l'Eaulne

12 km - 3h environ

Départ : Sainte-Beuve-en-Rivière  
Mairie

### AVIS DU RANDONNEUR

Ce circuit vous emmènera dans des paysages caractéristiques de la vallée de l'Eaulne, petite rivière qui prend sa source dans le village de Mortemer. Prenez le temps d'admirer ces superbes panoramas brayons ouverts sur les villages de Sainte-Beuve-en-Rivière et Saint-Germain-sur-Eaulne.

- 1 Départ de l'aire de pique-nique de Sainte-Beuve-en-Rivière. Suivez la route en montant, puis prenez à droite le chemin descendant sur Epinay, hameau de Sainte-Beuve-en-Rivière. Au printemps, la vue est magnifique. Le long du chemin poussent des orchidées.
- 2 Suivez la R.D.36 puis prenez à gauche en direction du Moulin de l'Épinay. Continuez le chemin herbeux. En contrebas de l'église de Sainte-Beuve-en-Rivière, vous longez un bras de rivière puis, tournez à nouveau à gauche.

- 3 Vous arrivez dans le centre du village de Saint-Germain-sur-Eaulne. Traversez-le et coupez la R.D.60, que vous laissez en prenant un chemin à votre gauche.
- 4 Le chemin monte au Merisier des Bois, prenez sur votre droite. Vous redescendrez sur Sainte-Beuve-en-Rivière pour rejoindre votre point de départ.



### LÉGENDE

- Départ de circuit
- Aire de stationnement
- Aire de pique-nique
- Edifice religieux visible
- Point de vue

Échelle : 0 250 500

SCAN25© - Licence IGN n°2012-DIN0/3-13

### Balisateur du circuit

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- Mauvaise direction

### POUR TROUVER SON CHEMIN

Sur la carte, le drapeau indique le point de départ, matérialisé sur le terrain par un totem où figurent les informations relatives au circuit. Pour parcourir ce circuit, suivez les marques de peinture et les balises de jalonnement de couleur verte.

### RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne vous écartez pas des chemins
- Ne jetez rien, emportez vos déchets
- Tenez les chiens en laisse
- Ne pénétrez pas dans les propriétés privées
- Respectez la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT)
- Respectez le code de la route
- En période de chasse, soyez prudent
- En forêt n'allumez pas de feu